



Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO
46, rue des petites écuries 75010 PARIS

Monsieur Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'état chargé de la Fonction Publique
Après du Ministre de l'action et des comptes publics

Paris, le 7 avril 2020

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Depuis le 26 mars 2020, vous réunissez, de manière hebdomadaire, des conférences téléphonées avec les 9 organisations syndicales représentatives de la Fonction publique pour les trois versants (Etat, Territorial et Hospitalier) pour évoquer la crise sanitaire que nous traversons.

De manière systématique, FO Fonction publique pose ses revendications et ses interrogations sur la santé et la sécurité des agents publics ainsi que sur leur gestion.

Cependant, comme nous vous l'avons signalé le 3 avril dernier, ces conférences téléphonées ne donnent lieu à aucun compte-rendu ou procès-verbal.

Pour FO, ce procédé, même s'il permet d'échanger, n'est ni satisfaisant ni suffisant car il ne permet pas de formaliser les positions, interrogations, et réponses tant de la part administrative que syndicale. Comme le dit une locution latine : "verba volant, scripta manent ». *

C'est pourquoi, tout en appelant de nos vœux la tenue des instances statutaires, notamment la Formation spécialisée (FS 4) du CCFP compétente pour la santé au travail, nous vous saisissons systématiquement par écrit de nos demandes. Nous n'oublions pas l'engagement que vous avez pris, lors de la 1^{ère} conférence, de répondre par écrit à chaque saisine d'une organisation syndicale, affirmation que vous avez confirmée le 3 avril.

Ainsi, nous vous demandons de nous faire parvenir de manière régulière, permettant leur réactualisation, les éléments statistiques concernant les missions essentielles retenues par ministère et par les employeurs publics (PCA), le nombre d'agents présents sur leur lieu de travail, le nombre d'agents malades et celui du nombre d'agents malheureusement décédés.

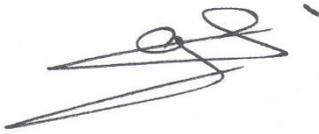
De même, nous souhaitons connaître de manière quantitative les moyens de sécurité déployés par ministères ou employeurs pour préserver la santé de leurs personnels (masques, gants, gel, etc.).

De plus, nous continuons de revendiquer :

- Que chaque agent travaillant sur site soit équipé de matériel de protection renouvelé pour sa sécurité, celle de sa famille et celle des usagers ;
- Que chaque agent tenu de se rendre sur son lieu de travail bénéficie d'un dépistage obligatoire ;
- Que, pour chaque agent ayant contracté le COVID -19 durant son activité professionnelle, une imputation au service soit systématique et que cette maladie soit classée comme maladie professionnelle.

Enfin, comme nous vous l'avons indiqué dans notre courrier du 25 mars 2020 resté sans réponse à ce jour, nous exigeons que le jour de carence ne soit appliqué à aucun agent malade depuis le début de l'épidémie et non simplement à partir de la publication de la Loi du 23 mars 2020. De même, nous rappelons notre opposition aux interprétations de la DGAFP et de votre Ministère sur le temps de travail, les congés, les autorisations spéciales d'absence ainsi que le droit de retrait.

Dans l'attente de votre réponse sur ces points, nous vous prions de croire, Monsieur le secrétaire d'Etat, en notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, identifying the sender as Christian Grolier.

Christian Grolier, secrétaire général de l'UIAFP-FO

** « les paroles s'envolent, les écrits restent ».*